

Communication N° 28 - 2011 au Conseil communal

Séance du 16 novembre 2011

Immeuble locatif sis à la pl. de la Gare 2 Démolition

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour la démolition de l'immeuble locatif sis à la pl. de la Gare 2 en référence au préavis N°2-2011.

Le décompte est le suivant :

• Crédit d'investissement accordé	CHF	285'000.00
• Total des dépenses	CHF	189'487.15
• Economie	CHF	95'512.85

La mise en concurrence des entreprises conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics et l'absence d'imprévus ont permis de dégager une économie sur le montant devisé des travaux.

Le total des dépenses, de CHF 189'487.15 prélevé sur les disponibilités de la bourse communale, sera amorti sur l'année 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Reichen



C. Martin

Pully, le 9 novembre 2011